

ÉQUIPEMENTS À TROTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

Vêtement réfléchissant obligatoire la nuit ou si la visibilité est réduite, recommandé le reste du temps



Casque

Avertisseur sonore

Système de freinage

Feux de position avant et arrière

Catadioptrès arrière et latéraux

Les règles à connaître

Le Parisien

€

Montant de l'amende en cas d'infraction

35 €

Interdiction des casques audio et écouteurs

35 €

Interdiction de transporter un passager

Interdiction aux enfants de moins de 12 ans

135 €

11 €

Hors agglomération* : obligation de porter un casque et un vêtement (ou équipement) rétro-réfléchissant

135 €

Assurance obligatoire

Jusqu'à 3 750 €

Interdiction de rouler sur un trottoir

35 €

Interdiction de dépasser les 25 km/h*

25

1 500 €

Équipements obligatoires : avertisseur sonore, freins, dispositifs rétro-réfléchissants, feux avant et arrière.